



Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 8 mars 2021 à compter de 20 h 00 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire et messieurs les conseillers suivants :

Mathieu Bélanger, conseiller au poste # 1
Claude Gingras, conseiller au poste # 4
Marcel Boulay, conseiller au poste # 5

Est absent : Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

En vertu des arrêtés ministériels no. 2020-004 en date du 15 mars 2020 et numéro 2020-029 en date du 26 avril 2020, qui s'inscrivent dans la foulée du décret 177-2020 adopté par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020 concernant la déclaration d'urgence sanitaire conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique*, le tout en raison de la pandémie de COVID-19 (Coronavirus), le Conseil de Sainte-Angèle-de-Monnoir est autorisé à siéger par visioconférence et à enregistrer la séance qui est diffusée sur le site internet de la Municipalité. Les citoyens sont invités à se joindre à la séance sur la plate-forme zoom pour poser leurs questions au Conseil ou à les envoyer par écrit avant la séance. La Municipalité prend les questions du public et les traite lors de la période de questions.

Le maire, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00 et invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 21-03-049

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté et avec les modifications suivantes :

- Annulation du point 4.11
- Ajout du point 4.12 : Mandat à Denicourt Gagnon notaires pour l'échange de terrain entre la Municipalité et Ferme Clauberg senc

1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

2 Greffe

- 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021, pour approbation (doc)

3 Période de questions no 1 réservée au public

4 Gestion financière et administrative

- 4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)
4.2 Comptes du système de traitement des eaux usées, 76, carré des Pensées, pour approbation (doc)
4.3 État des personnes endettées envers la Municipalité, pour approbation (doc)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021

- 4.4 Autorisation pour transmettre à la MRC de Rouville l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales, pour approbation
- 4.5 Autorisation à M. Denis Paquin, maire, à enchérir, au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 10 juin 2021, pour approbation
- 4.6 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales 41 618 \$, pour approbation (doc)
- 4.7 Offre de services professionnels pour assistance technique et administrative, pour approbation (doc)
- 4.8 Étude d'opportunité avec la Régie d'incendie Mont-Saint-Grégoire/Sainte-Brigide d'Iberville, pour approbation
- 4.9 Mandat à Dunton Rainville, concernant le dossier numéro 3530-42-8076, pour approbation
- 4.10 Nomination de Mme France Veilleux et annulation de Mme Jacqueline Houle relativement à la communication des renseignements à Revenu Québec, pour approbation
- 4.11 Nomination de Mme France Veilleux et annulation de Mme Jacqueline Houle pour l'accès à Mon espace CNESS, pour approbation

5 Sécurité publique

- 5.1 Plan de mise en œuvre réalisé pour l'année 8 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville, produit par le service de la sécurité incendie, pour approbation (doc)

6 Transport– Voirie locale

- 6.1 Offre de service pour le marquage de chaussée 2021, pour approbation (doc)
- 6.2 Offres de service d'ingénierie pour les travaux d'infrastructures de voirie sur la descente de la Côte-Double, pour approbation (doc)
- 6.3 Offre de service d'ingénierie pour les travaux d'aménagement du chemin du Vide, pour approbation (doc)
- 6.4 Achat d'outils pour les travaux publics, pour approbation (doc)
- 6.5 Achat de luminaires au DEL, pour approbation (doc)
- 6.6 Achat d'enseigne et signalisation et autres équipements, pour approbation (doc)

7 Hygiène du milieu et cours d'eau

- 7.1 Dépôt du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2019 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour information (doc)
- 7.2 Annulation de la facture d'eau numéro TPF2001139 et annulation de la résolution numéro 20-04-108, pour approbation (doc)
- 7.3 Programme de rinçage unidirectionnel et inspection des bornes d'incendie, pour approbation (doc)
- 7.4 Achat d'un détecteur de gaz, pour approbation (doc)
- 7.5 Inspection du ponceau de la branche 56 de la Rivière Sud-Ouest, chemin Saint-François, pour approbation (doc)

8 Santé et bien-être

9 Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Adoption du Règlement numéro 535-20 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17 », pour approbation (doc)

10 Loisirs et culture

- 10.1 Demande d'adhésion à Zone Loisir Montérégie, 86,23 \$: 2021 (2020 : 97,32 \$), pour approbation (doc)
- 10.2 Achat des oriflammes, pour approbation (doc)
- 10.3 Travaux de plomberie au Centre communautaire Charles-D'Auteuil, pour approbation (doc)
- 10.4 Offre de service pour la conception des travaux pour l'accessibilité au centre communautaire et au bureau municipal, pour approbation (doc)
- 10.5 Engagement des dépenses pour la Fête nationale, pour approbation (doc)

11 Correspondances

12 Période de questions no 2 réservée au public

13 Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-050

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 8 février 2021

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 8 février 2021 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions no 1 réservée au public

Les citoyens étaient invités à poser des questions par écrit au Conseil municipal ainsi qu'à se joindre à la séance sur la plate-forme zoom en s'inscrivant au bureau municipal par téléphone ou par courriel à info@sainte-angele-de-monnoir.ca au plus tard le jour de la séance à midi.

Aucune question des citoyens pour le Conseil.

Résolution numéro 21-03-051

4.1 Approbation des comptes et salaires

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs : 615 013,93 \$

Salaires : 38 747,55 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4, déclare qu'il possède des intérêts pécuniaires à titre d'actionnaire du Camping Domaine du Rêve inc. et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur le point 4.2.

Le Conseil municipal n'ayant plus quorum, le point 4.2 n'a pas été traité.

Résolution numéro 21-03-052

4.3 Approbation de l'état des personnes endettées envers la Municipalité

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'approuver l'état des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales, présenté par Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, et soumis au Conseil conformément aux dispositions du *Code municipal*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-053

- 4.4 Autorisation pour transmettre à la MRC de Rouville l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales
-

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'ordonner à la directrice générale et secrétaire-trésorière, de transmettre à la MRC de Rouville, au plus tard le dix-neuvième jour de mars 2021, l'état des immeubles qui devront être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales dues au 31 décembre 2020 dont le montant excède 100 \$ ou toute taxe impayée depuis plus de deux ans et d'y inclure la portion de taxes dues en 2021.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-054

- 4.5 Autorisation pour acquérir les immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales
-

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'autoriser M. Denis Paquin, maire, à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, les immeubles à être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes par la MRC de Rouville le jeudi 10 juin 2021.

Que les offres faites par le maire pour l'acquisition de ces immeubles, s'il y a lieu, ne couvrent que les taxes municipales et scolaires, intérêts et frais, plus les frais subséquentement engagés.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-055

- 4.6 Reddition de comptes – *Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien du réseau routier local*
-

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 41 618 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

Considérant que la reddition de compte est incluse dans le rapport financier non audité de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 et que la Municipalité a rempli la question concernant le *Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien du réseau routier local*;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Mathieu Bélanger, appuyé par M. Claude Gingras et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir atteste au ministère des Transports que l'utilisation des compensations distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du *Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien du réseau routier local*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-056

- 4.7 Mandat à la firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc. pour des services professionnels d'assistance technique et administrative dans différents dossiers
-

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** d'octroyer un mandat à taux horaire à la firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc. pour des services professionnels d'assistance technique et administrative dans différents dossiers pour un montant de 10 000 \$ affecté au budget 2021 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-057

4.8 Étude d'opportunité d'un partenariat avec la Régie d'incendie Mont-Saint-Grégoire/Sainte-Brigide d'Iberville

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de demander à la Régie d'incendie Mont-Saint-Grégoire / Sainte-Brigide d'Iberville de procéder à une étude réalisée conjointement et à l'interne, afin d'évaluer l'opportunité d'un partenariat avec la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-058

4.9 Mandat à Dunton Rainville Avocats, concernant le dossier numéro 3530-42-8076

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de mandater la firme Dunton Rainville Avocats, dans le dossier matricule numéro 3530-42-8076.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-059

4.10 Nomination de Mme France Veilleux en remplacement de Mme Jacqueline Houle relativement à la communication des renseignements à Revenu Québec

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** de nommer Mme France Veilleux, responsable des finances, relativement à la communication des renseignements à Revenu Québec en remplacement de Mme Jacqueline Houle.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-060

4.12 Mandat à Denicourt Gagnon Notaires pour l'échange de terrain entre la Municipalité et Ferme Clauberg senc

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de mandater Denicourt Gagnon Notaires pour la préparation du document d'échange de terrains entre la Municipalité et Ferme Clauberg senc. tel qu'entendu préalablement entre les deux parties.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-061

5.1 Plan de mise en œuvre réalisé pour l'année 8 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** d'adopter le Plan de mise en œuvre réalisé pour l'année 8 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie produit par le service de la sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Il est également **résolu** de transmettre le document à la MRC de Rouville.
Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-062

6.1 Mandat à Marquage et Traçage du Québec inc. pour le marquage de chaussée 2021

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de mandater Marquage et Traçage du Québec inc. pour le marquage de chaussée 2021 au coût de 12 683,58 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-355-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-063

6.2 Mandater la firme FNX Innov pour des services professionnels d'ingénierie pour les travaux d'infrastructures de voirie sur la descente de la Côte-Double

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'octroyer un mandat à la firme FNX Innov pour des services professionnels d'ingénierie pour les travaux d'infrastructures de voirie sur la descente de la Côte-Double, au coût de 13 797 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2021 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-064

6.3 Mandater la firme Tetra Tech QI inc. pour des services professionnels d'ingénierie pour les travaux d'aménagement du chemin du Vide

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** d'octroyer un mandat à la firme Tetra Tech QI inc. pour des services professionnels d'ingénierie pour les travaux d'aménagement du chemin du Vide, au coût de 5 403,83 \$ taxes applicables incluses, dans le cadre de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-065

6.4 Achat d'équipements pour les travaux publics

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de procéder à l'achat d'équipements auprès de Blanchard Mini Moteur inc. pour les travaux publics au coût de 2 411,95 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-320-01-701 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-066

6.5 Mandat à Martel Électrique pour l'achat de 12 luminaires de rue au Del

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** de mandater l'entreprise Martel Électrique pour la fourniture de 12 luminaires de rue au Del qui serviront au remplacement des luminaires au sodium au coût de 3 806,64 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-340-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-067

6.6 Achat d'enseignes, signalisation et autres équipements

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de faire l'achat d'enseignes, de signalisation et d'équipements pour les travaux publics auprès de Signalisation de l'Estrie inc. au coût de 2 581,51 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au Fonds général et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

7.1 Dépôt du rapport annuel de l'eau potable 2019 approuvé par le MAMOT

Mme Pierrette Gendron, directrice générale, dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Résolution numéro 21-03-068

7.2 Annulation de la facture d'eau numéro TPF2001139 et annulation de la résolution numéro 20-04-108

Considérant que malgré l'engagement de la Municipalité à cet effet, il a été impossible de faire vérifier l'exactitude du compteur d'eau par la compagnie Les compteurs d'eau du Québec;

En conséquence, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par M. Mathieu Bélanger et **résolu** d'annuler la facture numéro TPF2001139 ainsi que la résolution numéro 20-04-108.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-069

7.3 Plan de rinçage unidirectionnel et inspection des bornes d'incendie par Aqua Data

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** de mandater La firme Aqua Data inc. pour effectuer l'inspection des bornes d'incendie ainsi que le rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc au coût de 4 067,82 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant aux postes budgétaires 02-220-01-526 et 02-413-01-453 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-070

7.4 Achat d'un détecteur de gaz

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de faire l'achat d'un détecteur de gaz auprès de Tenaquip Ltée au coût de 1 531,19 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au fonds général et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-071

7.3 Mandater la firme ALPG consultants inc, pour effectuer l'inspection du ponceau de la branche 56 de la Rivière Sud-Ouest, chemin Saint-François

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de mandater La firme ALPG consultants inc. pour effectuer l'inspection du ponceau de la branche 56 de la Rivière Sud-Ouest, chemin Saint-François au coût de 919,80 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-320-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-072

9.1 Adoption du *Règlement numéro 535-20 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17*

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyé par M. Claude Gingras et **résolu** que le Conseil adopte le Règlement numéro 535-20 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17.

Il est également **résolu** de transmettre une copie certifié conforme du règlement à la MRC de Rouville pour l'obtention du certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Règlement numéro 535-20 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17

Considérant qu'une demande de modification au règlement d'urbanisme a été soumise au Conseil municipal, concernant les dispositions applicables aux établissements d'élevage situés dans la zone d'interdiction, afin de permettre la reconstruction ou l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage lorsque le projet vise le respect de normes liées à la biosécurité ou au bien-être animal;

Considérant que le Conseil municipal a également été saisi d'une demande visant à permettre l'expansion d'un usage commercial existant dans la zone numéro 525, localisée en bordure du chemin du Vide;

Considérant qu'il y a lieu de réviser les dispositions relatives aux enceintes destinées à assurer la sécurité autour des piscines;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement portant le numéro 20-12-314 a été régulièrement donné par M. Marc-André Viens lors de la séance du Conseil municipal tenue le 7 décembre 2020, conformément à la loi;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public, pour consultation, dès la journée de la présente séance sur le site internet de la Municipalité;

Considérant que compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire le premier projet de règlement, adopté lors de la séance du 7 décembre 2020, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation;

Considérant qu'à la suite de la période de consultation écrite, la Municipalité n'a reçu aucun commentaire ou demande de modification à l'égard du contenu du premier projet de règlement;

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum à la suite de la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

En conséquence, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par M. Claude Gingras et **résolu** que le présent règlement numéro 535-20 soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le paragraphe a) de l'article 12.2.2.3 est modifié en abrogeant la dernière phrase relative aux clôtures en mailles de fer. Le paragraphe ainsi modifié se lit comme suit :

- « a) empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre. ~~Dans le cas d'une enceinte en mailles de fer, l'espace entre les mailles doit être suffisamment rapproché pour empêcher le passage d'un objet sphérique de plus de 5 cm de diamètre;~~»

ARTICLE 3

L'article 23.3, intitulé «Zone où toute nouvelle installation d'élevage est interdite», est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

« Malgré les dispositions du paragraphe précédent, il est permis de reconstruire, d'agrandir ou de modifier une installation d'élevage dans le cas où cette intervention est requise afin de respecter des normes de biosécurité ou des normes liées au bien-être animal et sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- a) Le projet ne doit pas entraîner d'augmentation du nombre d'unités animales.
- b) Le projet ne doit pas avoir pour effet de rendre plus dérogatoire l'unité d'élevage par rapport aux distances séparatrices.»

ARTICLE 4

La grille des usages principaux et des normes, à l'annexe A du règlement d'urbanisme, est modifiée comme suit pour la zone numéro 525 :

- En ajoutant un point (usage autorisé) et la note suivante vis-à-vis la sous-classe d'usage commercial A-3 – Commerces de vente au détail et la sous-classe d'usage commercial E-1 – Établissements reliés aux activités de construction, de terrassement et d'aménagement extérieur.

Note : limité aux magasins de produits de la construction et aux entreprises œuvrant dans les métiers de la construction, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- a) Il doit être conservé une distance minimale de 3 mètres entre toute aire de stationnement ou de circulation et une limite de propriété.
- b) Toute aire de stationnement ou de circulation aménagée à moins de 5 mètres d'un terrain occupé à des fins résidentielles doit être séparée de ce terrain par un écran opaque d'une hauteur minimale de 1,8 mètre. Cet écran peut être constitué soit d'une clôture soit d'une haie dense.

Ces conditions ont préséance sur les dispositions du règlement pouvant porter sur le même objet, notamment celles du chapitre 7 relatives au stationnement.

- c) Le niveau de bruit provenant des activités du commerce ne doit pas excéder 50 dB_A mesuré à la limite de propriété.»

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denis Paquin, maire

Pierrette Gendron,
directrice générale et secrétaire-
trésorière

Résolution numéro 21-03-073

10.1 Adhésion à Zone Loisir Montérégie

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** de renouveler notre adhésion à Zone Loisir Montérégie au coût de 75 \$, d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au budget 2021 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-074

10.2 Achat des oriflammes

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de faire l'achat des oriflammes auprès de Groupe CCL au coût de 2 621,43 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-320-01-701 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-075

10.3 Mandater la firme Plomberie M. Mallet et fils inc. pour effectuer les travaux de plomberie au Centre communautaire Charles-D'Auteuil

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** de mandater La firme Plomberie M. Mallet et fils inc. pour effectuer les travaux de plomberie au Centre communautaire Charles-D'Auteuil, tel que présenté dans le rapport de Mme Maryse Robidas, au coût de 9 148,56 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-701-20-522 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-076

10.4 Mandater la firme Thibodeau + Laberge, architectes, pour la conception des travaux pour l'accessibilité au centre communautaire et au bureau municipal

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** de mandater La firme Thibodeau + Laberge, architectes, pour effectuer la conception des travaux pour l'accessibilité au Centre communautaire Charles-D'Auteuil et au bureau municipal, au coût de 6 668,55 \$ taxes applicables incluses, dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité – Projet de petite envergure d'Emploi et Développement social Canada.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-03-077

10.5 Engagement des dépenses pour la Fête nationale

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** d'autoriser l'engagement des dépenses pour la Fête Nationale sous

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021

conditions du respect des mesures de la Santé publique tel que soumis sur le rapport de Mme Sabrina Picard, coordonnatrice aux loisirs.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12 Période de questions no. 2 réservée au public

Ce point a été traité au point 3.

Résolution numéro 21-03-078

13 Clôture de la séance

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** que la séance soit levée à 20 h 40.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le maire

La directrice générale et
secrétaire-trésorière